

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 138

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques  
et M. Poignant

-----  
**ARTICLE 17**

Après les mots :

« notamment de »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« la biomasse, de la géothermie et de l'énergie solaire, par l'injection de biogaz dans les réseaux et par la mobilisation de la ressource forestière ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision : il est préférable de viser la biomasse et pas simplement le bois.